

# SPL Melun Val de Seine (77)

## Transition Environnementale de l'établissement

**Client :**  
SPL Melun Val de Seine

**Mandataire:** Vizea

**Nature de l'activité :** Société publique locale d'aménagement

**Durée de la mission :** 6 mois

**Éléments clés de la mission :**

- Diagnostic RSE
- **Réalisation d'un bilan des impacts environnementaux** associées à l'activité de l'établissement
- **Réalisation d'un bilan des vulnérabilités associées à l'activité actuelle**
- **Définition d'un plan d'actions** pour améliorer l'impact environnemental des activités de l'établissement
- **Identification des pistes d'actions**
- **Elaboration d'une stratégie** de transition en interne et par métier
- **Synthèse infographiée** des résultats
- **Réalisation de réunions de concertation** pour coconstruire la transition et assurer son portage par l'établissement

### Démarche et processus



### Cadre de vie et usages



### Développement territorial



### Environnement et climat



*En tant qu'aménageur, SPL Melun Val de Seine intervient au cœur des projets de transformation urbaine à travers des opérations façonnant la ville de demain.*

*L'établissement souhaite ainsi afficher son exemplarité et sa volonté d'agir en faveur du développement durable tant dans son organisation interne que dans ses projets. Cet engagement a été pris auprès du Conseil d'Administration de l'établissement au travers d'un engagement RSE et la réalisation d'une transition environnementale des activités de la SPL Melun Val de Seine.*

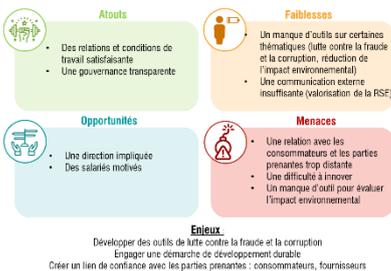
*La mission consiste ainsi d'une part à engager la SPL dans une démarche RSE en vue d'améliorer ses pratiques internes, et d'autre part à opérer une transition environnementale sur ses activités.*

*Concernant la partie RSE, la mission se déroule en trois temps :*

- Identification des enjeux RSE pour l'organisation interne ;
- Priorisation des enjeux et définition d'objectifs pour l'année à venir ;
- Définition d'un plan d'actions opérationnel en vue d'obtenir une labellisation RSE.

*Concernant la partie métiers, la mission se déroule en trois temps :*

- Identification des enjeux environnementaux au travers d'une analyse d'impacts pour chaque métier;
- Priorisation des enjeux et définition d'objectifs stratégiques permettant de réduire l'impact environnemental de la société et de ses métiers ;
- Définition d'un plan d'actions opérationnel par métier et d'un outil de suivi associé.



### Axe 1 : Améliorer l'impact des projets en termes de développement durable

#### Action 1 : Définir sa raison d'être



Redéfinir les ambitions de la SPL Melun Val de Seine Aménagement et de chacun de ses métiers et le sens à y donner est le point de départ de la démarche de transition environnementale de l'établissement. Se poser les bonnes questions pour poser la base de la stratégie de transition, caractériser finement les objectifs à atteindre et définir la raison d'être de la SPL Melun Val de Seine Aménagement pour les années à venir.

- ✓ Pour la SPL Melun Val de Seine Aménagement et pour chacun de ses métiers il convient de définir collectivement :
  - ✓ Quelles ambitions se donne-t-on ?
- ✓ Quelle image souhaite-t-on véhiculer :
  - ✓ Environnementale : empreinte environnementale réduite ;
  - ✓ Sociétale : inclusion des utilisateurs dans les process ;
  - ✓ Experte : quelles expertises démarquent et caractérisent la SPL sur les métiers ?
  - ✓ Autre ?
- ✓ Quelle sens donner aux activités :
  - ✓ Cadre réglementaire ;
  - ✓ Approches innovantes ;
  - ✓ Autres ?
- ✓ Définir une charte éthique de la SPL Melun Val de Seine Aménagement



### Axe 2 : Créer un écosystème développement durable

#### Action 6 : S'engager dans une démarche d'achats éco-responsables



Dans le cadre de l'établissement de partenariats durables et de partage de valeurs avec les parties prenantes, l'établissement s'engage dans une politique d'achats et de consommation responsable.

- ✓ **Mettre en place une charte d'achats responsables**
  - ✓ Rédiger la charte d'achats responsables ;
  - ✓ Réaliser un sondage des prestataires les plus avancés en matière environnementale, ou des solutions environnementales à prescrire pour chaque type d'achat ;
  - ✓ Mettre en place un temps de présentation de la charte aux salariés, aux élus et autres parties prenantes ;
  - ✓ Mettre en place un mécanisme de suivi de la part des achats issus du réemploi, du recyclage ou ayant un faible impact sur l'environnement ;
  - ✓ Sensibiliser et mobiliser les élus, autres partenaires et salariés.
- ✓ **Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics**
  - ✓ Identifier les marchés ayant un fort impact environnemental ;
  - ✓ Identifier les partenaires engagés dans le développement durable (promoteurs, bureaux d'études etc.) pour chaque opération dans un tableau en fonction des besoins formulés de manière à avoir une base de données, annuaires des prestataires/acteurs en fonction des besoins ;
  - ✓ Créer un groupe de travail avec la collectivité et les élus afin d'échanger les bonnes pratiques sur l'intégration des critères et clauses environnementaux / achat circulaire dans les marchés ;
  - ✓ Définir le besoin et l'identification de clauses environnementales ;
  - ✓ Mettre en œuvre des clauses environnementales et sociales (clauses d'insertion) dans ces marchés publics ;
  - ✓ Privilégier les équipements économiques et performants (matériel d'impression, véhicules, outils d'entretien etc.) ;
  - ✓ Durant la première année, expérimenter la procédure sur quelques marchés ;
  - ✓ Étendre la procédure à tous les marchés ;
  - ✓ Partager les expériences réussies et les difficultés rencontrées entre la SPL et la collectivité ;
  - ✓ Eventuellement, organiser une formation mutualisée à destination des acheteurs des villes de la collectivité.



Résultat de concertation sur la phase d'identification des enjeux (Vizea)